

ANNEXE A LA CHARTE D'UTILISATION de l'informatique pédagogique du collège Jacques Durand de Puylaurens

Objet : Utilisation de photos de votre enfant par le collège.

Dans le cadre de différents projets pédagogiques, l'équipe éducative peut être amenée à utiliser des photos des élèves du collège, parmi lesquels, il y a votre enfant.

Celles-ci sont prises dans le cadre de différentes activités pédagogiques menées au collège (*travaux disciplinaires, clubs, atelier, UNSS, sorties et séjours pédagogiques...*)

Elles ont pour but de :

- ♦ rendre compte de la vie du collège aux élèves non impliqués dans ces activités,
- ♦ présenter les différentes actions menées au sein du collège.

La loi nous fait obligation d'avoir votre autorisation pour leur diffusion dans la presse et sur le site interne de l'établissement. L'article 9 du Code Civil stipule :

- ♦ « Chacun a droit au respect de sa vie privée. »
- ♦ « ... Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ... »
- ♦ « ... C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ... »

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'élèves ne peut être publiée sur Internet sans une autorisation des parents (*ou tuteurs, responsables...*)

Autorisation parentale de diffusion de photographies d'élèves sur internet en respect de l'article 9 du code civil.

Nous soussignés,

Madame (nom, prénom)

☐ mère ☐ représentante légale

Et

Monsieur (nom, prénom)

☐ père ☐ représentant légal

☐ autorisons

☐ n'autorisons pas

la prise de vue à titre gratuit et l'utilisation des photographies réalisées de notre enfant

Nom, Prénom de l'élève :

Elève de la classe de :

pour illustrer ses séquences pédagogiques dans le cadre suivant (1) :

- ♦ publication par l'Académie de Toulouse ou le collège de brochures consacrées à l'éducation,
- ♦ support multimédia, presse régionale, presse nationale
- ♦ site web de l'Académie de Toulouse ou du collège.

Nous attestons avoir pris connaissance du fait que nous disposons d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre enfant (*article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978*).

Date :

Signature de la mère ou de la représentante légale

Date :

Signature du père ou du représentant légal

(1) rayer la ou les mention(s) inutile(s)